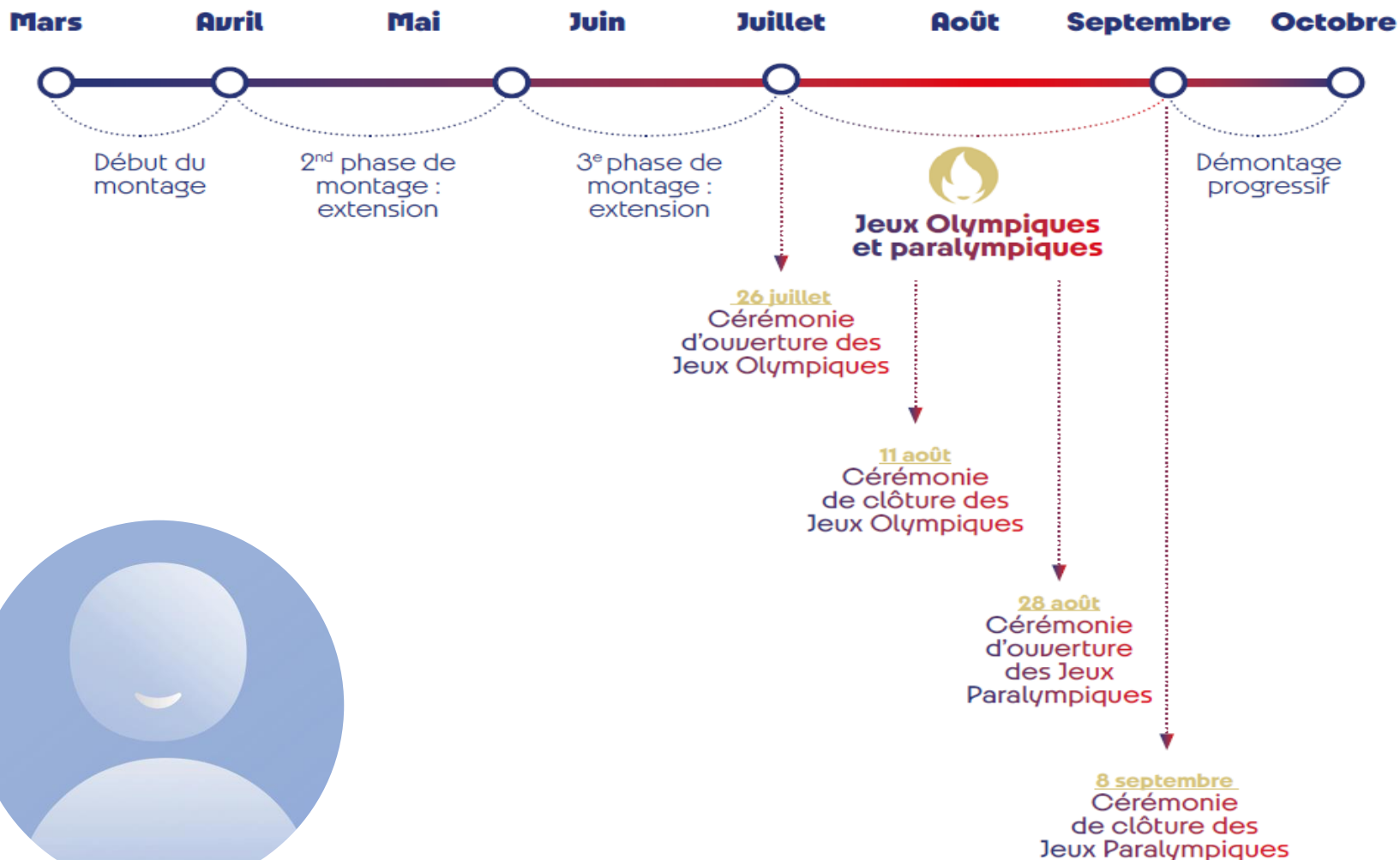


# Travailler en région parisienne pendant les J.O.

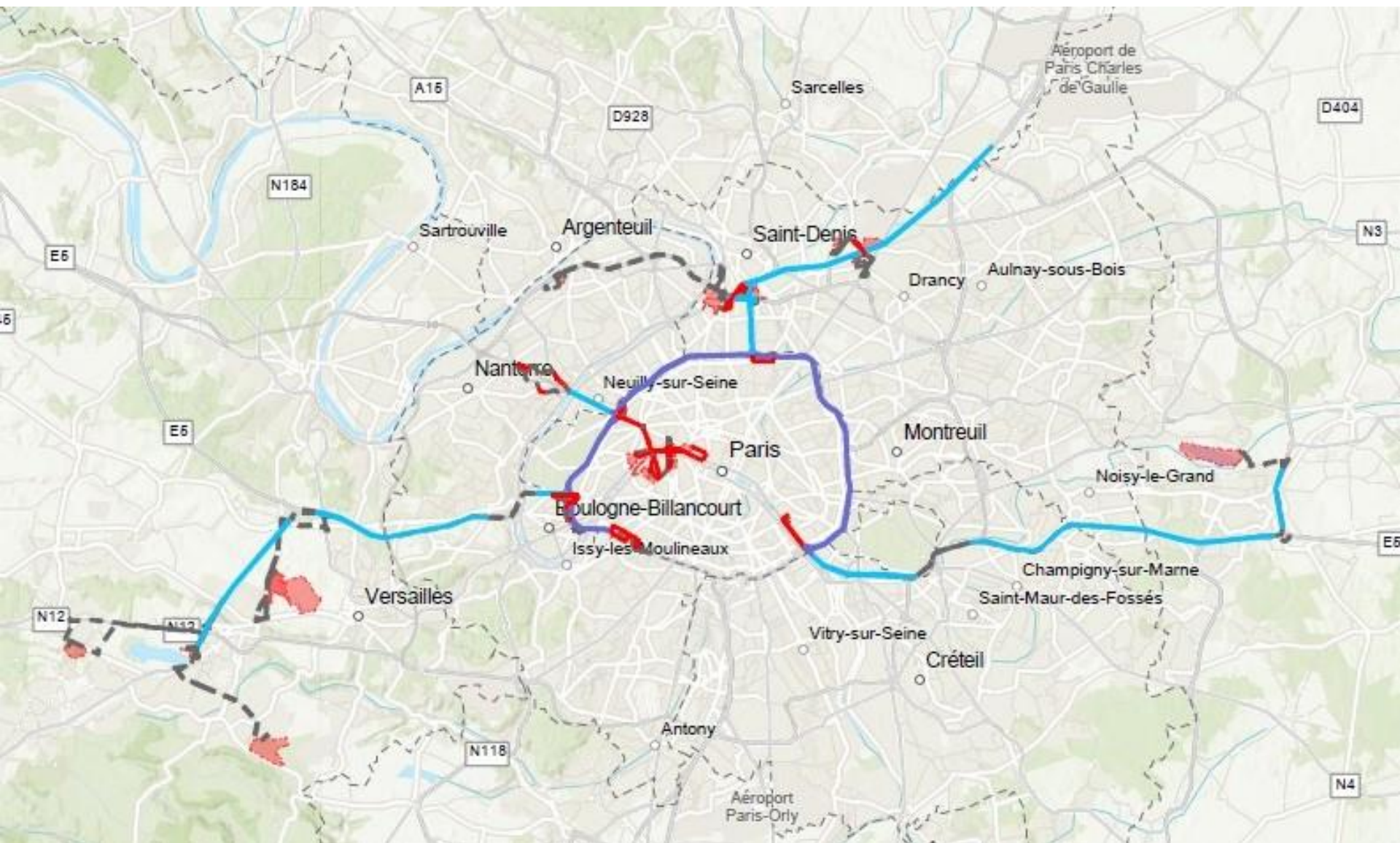
---

**sneFcca**

# Un calendrier étalé



# Délégation interministérielle aux jeux Olympiques et Paralympiques







# Un calendrier étalé



- Les contraintes de circulation seront progressives à partir du mois de mars 2024, date de démarrage du montage pour certains sites temporaires. Ces contraintes se prolongeront jusqu'à la fin du mois d'octobre 2024.

<https://anticiperlesjeux.gouv.fr/montages-demontages-sites-olympiques-paralympiques-temporaires>

# Périodes à considérer



- Pour les entreprises de la Profession, deux périodes avec des régimes différents
  - Cérémonie d'ouverture du 18 juillet au 26 juillet
  - Période des jeux
    - Olympiques : 26 juillet au 11 août
    - Paralympiques : 28 août au 08 septembre



# Cérémonie d'ouverture

Du 18 au 26 juillet

# CER: périmètres et dérogations



- La Cérémonie d'ouverture olympique a lieu le 26 juillet 2024 sur la Seine à Paris. Le dispositif de sécurité comprend deux périmètres :
  - Le périmètre gris
  - Le périmètre rouge
- Ces périmètres seront activés 8 jours avant l'événement : du 18 au 26 juillet. Ils seront actifs 24h/24.
- Les motifs d'accès (résidence, travail, livraison, dépannage, déménagement, rendez-vous médical, etc.) devront être justifiés lors de la demande.

Liste des dérogations

<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/sites/default/files/Documents/liste-personnesautorisees-ceremonie-ouverture-250424.pdf>



# CER : périmètres et accès

PÉRIODE	PÉRIMÈTRE	ACCÈS PIÉTONS / CYCLISTES	ACCÈS MOTORISÉ
Du 18/07 au 26/07 jusqu'à 13h00	GRIS	<b>ACCÈS CONTRÔLÉ :</b> Accès uniquement aux riverains, aux professionnels et aux visiteurs (avec réservation hôtel, restaurant, musée...) et soumis à laissez-passer numérique	<b>INTERDIT</b> sauf rares dérogations Soumis à laissez-passer numérique
Le 26/07 à partir de 13h00	GRIS	<b>ACCÈS CONTRÔLÉ :</b> - Accès aux riverains, professionnels et soumis à laissez-passer numérique - Accès aux spectateurs munis d'un billet ou titre d'accès	<b>INTERDIT</b> sauf forces de l'ordre / urgences
Du 18/07 au 26/07 jusqu'à 13h00	ROUGE	<b>ACCÈS LIBRE :</b> - Piétons - Cyclistes / trottinettes Pas de laissez-passer numérique	<b>INTERDIT</b> sauf dérogation Pas de nécessité de laissez-passer numérique
Le 26/07 à partir de 13h00	ROUGE	<b>ACCÈS LIBRE :</b> - Piétons - Cyclistes / trottinettes Pas de laissez-passer numérique	<b>INTERDIT</b> sauf forces de l'ordre / urgences

# Anticiper vos actions planifiées

- Le site « anticipez vos jeux » permet de visualiser jour par jour les restrictions de circulations programmées
- Planifier en conséquence vos interventions en accord avec vos clients

⇒ <https://anticiperlesjeux.gouv.fr/carte-interactive-impacts-deplacements-ile-france>



# Dérogations admises pour nos entreprises



[https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/sites/default/files/Documents/liste-personnesautorisees-ceremonie-ouverture-250424\\_0.pdf](https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/sites/default/files/Documents/liste-personnesautorisees-ceremonie-ouverture-250424_0.pdf)

#	Périmètres Catégories des usagers	Accès au périmètre d'interdiction de la circulation motorisée (rouge)  <b>NB</b> : l'accès en zone rouge en CER1 J-X et CER JourJ n'est pas soumis à QR Code	Accès <u>motorisé</u> au périmètre SILT J-X CER 1  <b>NB 1</b> : Hormis pour les spectateurs et accrédités, OR code obligatoire pour toute entrée dans ce périmètre, y compris en urgence, y compris piétons (sauf autorisation expresse délivrée en conduite opérationnelle)  <b>NB 2</b> : quand il est interdit en VL, l'accès à pied reste possible pour les catégories d'usagers ci-dessous sur QR Code ou accreditation	<u>Tout</u> accès (motorisé et non motorisé) au périmètre SILT le 26/07 à partir de 13h00  <b>NB</b> : Hormis pour les spectateurs et accrédités, OR code obligatoire pour toute entrée dans ce périmètre, y compris en urgence, y compris piétons (sauf autorisation expresse délivrée en conduite opérationnelle)	Pièces justificatives pour obtention du laissez-passer numérique pour accès piétons et véhicules aux périmètres rouge et SILT
11	Véhicules des professionnels de dépannage dans le cadre d'interventions ne présentant pas un caractère d'urgence (maintenance programmée,...)	Oui	Non	Non	titre d'identité, attestation employeur, carte grise véhicule, justificatif de mission
10	Véhicules des professionnels de dépannage dans le cadre d'interventions présentant un caractère d'urgence (problèmes de maintenance non programmable, pannes, élimination de nuisibles, dépannage automobile, ...)	Oui	Oui	Non (demeure possible à pied si nécessité stricte d'accès)	

- Demander en amont de vos interventions - urgentes ou non :
    - Une autorisation préalable individuelle (personne physique) pour tous vos salariés
    - Une demande préalable pour tous vos véhicules d'interventions
- => Formalités en lignes décrites infra



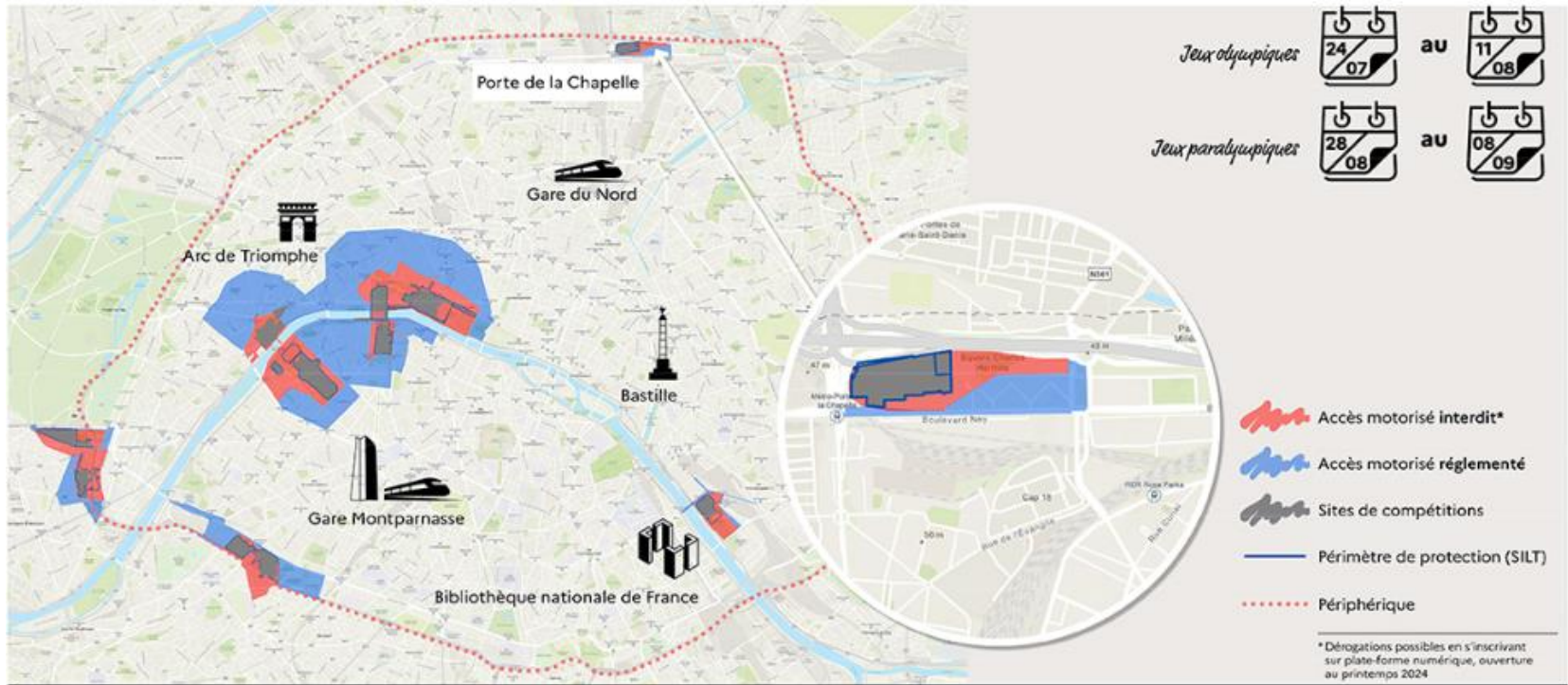
# Périmètres J0

Du 26 juillet au 08 septembre





# Périmètres



Sites olympiques et paralympiques | Vue Paris | Arena la Chapelle

# Périmètres



- Périmètre bleu : périmètre de circulation motorisée réglementée
- Périmètre rouge : périmètre d'interdiction de la circulation
- => Justificatifs : liste des pièces justificatives pour l'obtention d'un pass numérique, lorsque nécessaire pour accéder au périmètre rouge



# Voies olympiques réquisitionnées

Ces voies olympiques permettent de desservir directement les sites de compétition afin de faciliter les trajets des personnes accréditées. Les voies seront activées le 15 juillet et présentes sur les axes routiers suivants :

- A1 entre Roissy Charles de Gaulle et la Porte de la Chapelle **jusqu'au 11 septembre**
- A4 entre Collégien et la porte de Bercy **jusqu'au 13 août puis du 30 août au 8 septembre**
- A12 entre Rocquencourt et Montigny le Bretonneux **jusqu'au 13 août puis du 27 août au 8 septembre**
- A13 entre la porte Maillot et Rocquencourt **jusqu'au 13 août puis du 27 août au 8 septembre**
- Le boulevard périphérique, de la Porte de Vanves à la Porte de Bercy, en passant par le nord **jusqu'au 13 août puis du 22 août au 11 septembre**
- Le boulevard circulaire (La Défense) **jusqu'au 13 août puis du 22 août au 11 septembre**
- Certains axes parisiens

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045757627>

<https://anticiperlesjeux.gouv.fr/je-minforme/carte-interactive-impacts-deplacements-ile-france>

# Périmètres période J.O.



PÉRIODE	PÉRIMÈTRE	ACCÈS PIÉTONS / CYCLISTES	ACCÈS MOTORISÉ
Du 26/07 au 11/08 et du 28/08 au 08/09	GRIS ORGANISATEUR	<b>ACCÈS CONTRÔLÉ :</b> - Accrédités par Paris 2024 - Spectateurs avec billet	<b>INTERDIT</b> sauf véhicules accrédités par Paris 2024 / Urgences
Du 26/07 au 11/08 et du 28/08 au 08/09	NOIR	<b>ACCÈS CONTRÔLÉ :</b> - Accrédités par Paris 2024 - Spectateurs avec billet - Riverains	<b>INTERDIT</b> sauf véhicules accrédités par Paris 2024 / FSI / Urgences
Du 26/07 au 11/08 et du 28/08 au 08/09	ROUGE	<b>ACCÈS LIBRE :</b> - Piétons - Cyclistes / trottinettes	<b>INTERDIT</b> sauf dérogation Soumis à laissez-passer numérique
Du 26/07 au 11/08 et du 28/08 au 08/09	BLEU	<b>ACCÈS LIBRE :</b> - Piétons - Cyclistes / trottinettes	<b>ACCÈS LIBRE</b> mais nécessité pour les véhicules de présenter un justificatif libre (intérêt légitime à se rendre dans cette zone)

# Dérogations – cas 10 / 11



## MODALITES D'ACCES ET DE CIRCULATION DANS LES PERIMETRES BLEUS, ROUGES DURANT LES JOP (hors CER1)

remarque : lorsqu'il est autorisé, l'accès est possible dans les créneaux définis en amont par la préfecture de police

#	Périmètres Catégorie des usagers	Accès au périmètre de circulation motorisée réglementée (bleu)	Accès au périmètre d'interdiction de la circulation motorisée (rouge)	Soumis à laissez-passer numérique pour accès VL en périmètre rouge	Pièces justificatives pour obtention du laissez-passer numérique
1	Piétons	Oui	Oui	Non	
2	Cyclistes / trottinettes (y compris électriques)	Oui	Oui	Non	
3	Vélos cargos	Oui	Oui	Non	
<b>Véhicules de Sécurité / Urgences / Dépannages</b>					
4	Véhicules de la Police municipale	Oui	Oui	Non	
5	Véhicules de secours (BSPP, SAMU, ambulances privées sur régulation du Centre 15, Sos médecins, Greffe d'organes, SDIS...) pour urgences et publics vulnérables	Oui	Oui	Non	
6	Véhicules "Opération Sentinelle"	Oui	Oui	Non	
7	Ambulances privées hors urgence (définies ligne 5)	Oui	Oui	Oui	Titre d'identité de l'équipage et attestation employeur + justificatif de mission
8	Véhicules utilisés pour l'accès aux centres de soins (Hôpitaux, cliniques, médecine de ville...)	Oui	Oui	Oui	titre d'identité et carte professionnelle + justificatif de mission
9	Véhicules utilisés pour l'accès <u>en cas d'urgence</u> aux centres de soins vétérinaires	Oui	Oui	Non	
10	Véhicules des professionnels de dépannage dans le cadre d'interventions présentant un caractère d'urgence (problèmes de maintenance non programmable, pannes, élimination de nuisibles, dépannage automobile, ...)	Oui	Oui	Non	
11	Véhicules des professionnels de dépannage dans le cadre d'interventions ne présentant pas un caractère d'urgence (maintenance programmée,...)	Oui	Oui	Oui	titre d'identité, attestation employeur, carte grise véhicule, justificatif de mission

# Activation des périmètres

## **Quand seront activés les périmètres rouges et bleus de sécurisation des compétitions ?**

Les périmètres rouges (interdiction de la circulation motorisée) et bleus (circulation motorisée réglementée) seront mis en place 2h30 avant la 1<sup>re</sup> épreuve de la journée et jusqu'à 1h après la dernière épreuve de la journée.

**En dehors des périodes d'épreuves, tous les déplacements seront autorisés.**



# Conseils du SNEFCCA

- Demander en amont de vos interventions urgentes ou non:
    - Une autorisation préalable individuelle (personne physique) pour tous vos salariés
    - Une demande préalable pour tous vos véhicules d'interventions
- => Formalités en lignes décrites infra

# Demander un QR code numérique

Mode d'emploi

# Demander un QR code numérique

- <https://www.pass-jeux.gouv.fr/demande/>
- NB : demande possible à date que pour la CER

## Demander un Pass Jeux

*Votre demande de laissez-passer fera l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité administrative compétente qui va procéder à une enquête administrative conformément aux dispositions de l'article L.211-11-1 du code de la sécurité intérieure.*

### Zones

Je souhaite effectuer une demande de laissez-passer pour une zone de compétition (zone rouge).

*La plateforme pour ces demandes ouvrira prochainement.*

Je souhaite effectuer une demande de laissez-passer pour la zone grise de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques active du 18 au 26 juillet.

Suivant ➔

# Demander un QR code numérique

Mode d'emploi CER

# Demande concernant les salariés pour la CER



Se connecter au portail:

[//www.passjeux.gouv.fr/demande/#!personne](https://www.passjeux.gouv.fr/demande/#!personne)

🕒 Temps restant: 57 min 0 sec

## Demandeur

### Demandeur - Contact

Nom \*

Prénom \*

E-mail \*

Confirmation e-mail \*

Téléphone \*

## Informations Pass Jeux

1 pass

### 1 PASS JEUX - TRAVAILLEURS TEMPORAIRES

Utiliser les informations du demandeur  
Cliquez ici pour utiliser les informations du demandeur pour cette personne

#### Titulaire de pass - Contact


Nom \*


# Demande concernant les véhicules


<https://www.pass-jeux.gouv.fr/demande/#!vehicule>


## [PASS JEUX] PÉRIMÈTRE CÉRÉMONIE D'OUVERTURE - VÉHICULES



Jeux Olympiques Paris 2024

VÉHICULES DES RIVERAINS 


VÉHICULES DE TRAVAILLEURS DANS LA ZONE 

VÉHICULES DE TRANSPORT DE PERSONNES 


VÉHICULES DE DÉPANNAGE / URGENCE 

Véhicules des professionnels de dépannage dans le cadre d'interventions présentant un caractère d'urgence  8 


*Problèmes de maintenance non programmable, pannes, élimination de nuisibles, dépannage automobile, ...*

Accès aux centres de soins  0 

*Hôpitaux, cliniques...*

VÉHICULES DE LIVRAISON ET DÉMÉNAGEMENT 

ACCÈS AUX ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DU PUBLIC 

VÉHICULES DE SERVICE - SOINS À LA PERSONNE 



# Véhicule: éléments demandeur

⌚ Temps restant: 59 min 19 sec

## Demandeur

**Demandeur - Contact**

Nom \*

Prénom \*

E-mail \*

Adresse e-mail du contact principal

Confirmation e-mail \*

Téléphone \*

## Informations Pass Jeux

4 pass

# Véhicules: éléments relatifs au véhicule

- Multi site ne parait pas prévu pour la CER

1
VÉHICULES DES PROFESSIONNELS DE DÉPANNAGE DANS LE CADRE D'INTERVENTIONS PRÉSENTANT UN CARACTÈRE D'URGENCE

Utiliser les informations du demandeur  
Cliquez ici pour utiliser les informations du demandeur pour cette personne

**Véhicule - Contact**

---

Nom \*

Prénom \*

E-mail \*

**Véhicule - Informations**

---

Numéro d'immatriculation \*

Copie du certificat d'immatriculation \*

Formats de fichier acceptés : .jpg, .jpeg, .png, .pdf. Taille maximum : 8Mo.

**Véhicule - Accès au périmètre**

---

Adresse \*

Veillez renseigner l'adresse concernée par la demande de laissez-passer. L'adresse doit être incluse dans le périmètre.

Saisir manuellement l'adresse postale

**Pièces justificatives**

---

Carte professionnelle ou attestation employeur \*

Veillez trouver un modèle d'attestation employeur à télécharger [ici](#) si vous ne disposez pas de document équivalent.
Formats de fichier acceptés : .jpg, .jpeg, .png, .pdf. Taille maximum : 8Mo.



# Demander un QR code numérique

Mode d'emploi Période JO

# Demande concernant la période J0

TRANSPORT DE PERSONNES



DÉPANNAGES / URGENCES



DÉPANNAGES / URGENCES

Ambulances privées hors urgences

- 0 +

*Véhicules de secours non soumis à laissez-passer : BSPP, SAMU, ambulances privées sur régulation du Centre 15, Sos médecins, Greffe d'organes, SDIS...*

DÉPANNAGES / URGENCES

Accès aux centres de soins

- 0 +

*Hopitaux, cliniques, premiers secours...*

DÉPANNAGES / URGENCES

Professionnels de dépannage dans le cadre d'interventions ne présentant pas un caractère d'urgence

- 1 +

*Maintenance programmée, rendez-vous...*

LIVRAISON ET DÉMÉNAGEMENT



ACCÈS AUX ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DU PUBLIC



# Formulaire Individuel ET Véhicule



## Informations Pass Jeux

1 pass

**1** PROFESSIONNELS DE DÉPANNAGE DANS LE CADRE D'INTERVENTIONS NE PRÉSENTANT PAS UN CARACTÈRE D'URGENCE - - ^

---

Utiliser les informations du demandeur  
Cliquez ici pour utiliser les informations du demandeur pour cette personne

Je souhaite un formulaire conducteur\*

Je souhaite un formulaire véhicule\*

[Confirmer](#)

**i** **Politique de Confidentialité**

La préfecture de Police traite les données recueillies dans ce formulaire pour la délivrance et la gestion des Pass Jeux permettant de circuler dans les zones de sécurité mises en place dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la page Politique de confidentialité.

[Accéder à la Politique de Confidentialité](#)

Suite

# Demande possible multi sites



**Site de compétitions**

---

Site de compétition (zone rouge) \*

ALL - Multi sites ▼

**Pièces justificatives**

---

Attestation employeur \*

Veillez trouver un modèle d'attestation employeur à télécharger [ici](#) si vous ne disposez pas de document équivalent.

Formats de fichier acceptés : .jpg, .jpeg, .png, .pdf. Taille maximum : 8Mo.

**i** **Politique de Confidentialité**

La préfecture de Police traite les données recueillies dans ce formulaire pour la délivrance et la gestion des Pass Jeux permettant de circuler dans les zones de sécurité mises en place dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la page Politique de confidentialité.

[🔗 Accéder à la Politique de Confidentialité](#)

# Cas de la perte de marchandise

Principes à retenir

- Les pertes de marchandises sont couvertes par le poste Dommages Matériels des contrats RC.
- Cette garantie joue à compter du moment où une faute contractuelle est établie de la part du frigoriste (NB : on considère que le maintien de la température est une obligation de résultat de tout professionnel, la faute est donc quasi présumée).
- La force majeure peut-elle être invoquée ?

Les empêchements ou retards d'accès entraînés par les mesures de restriction gouvernementales pourront difficilement être défendus en cas de mise en cause car le caractère d'imprévisibilité ne sera pas établi.



# Dispositions spécifiques

- il est recommandé d'écrire aux clients que, pendant toute cette période, le frigoriste fera son maximum pour respecter ses obligations mais qu'il ne pourra tenir l'ensemble de ses engagements de délais compte tenu des contraintes de circulation imposées par les autorités.
- pour les installations sensibles (produits pharmaceutiques ou de volumes importants), il est utile de rappeler aux exploitants leur obligation pendant cette période particulière de gérer en bon père de famille par des mesures adaptées : possibilité de déplacement des produits, redondance des parties susceptibles de casse sur les installations frigorifiques, etc.
- les pénalités de retards si elles sont contractuelles (présentes et relevant d'un calcul pré-établi, dans le contrat signé avec l'exploitant) ne sont à priori jamais couvertes par les garanties de responsabilité civile , sauf à avoir prévu une extension particulière.

**Le Snefcca reste à votre  
écoute pour toutes  
précisions!**